

**Autorisation
de vaccination
RRO et rattrapages
DTPa-IPV / MenC**

Autorisation de vaccination RRO et rattrapages DTPa-IPV / MenC

(Ce document est destiné au médecin et à l'infirmier(ère) de l'école)

Madame, Monsieur, Chers parents,

Notre service/centre se propose de vacciner **gratuitement** les élèves contre la rougeole, rubéole, oreillons (RRO) ainsi que d'autres maladies pour lesquelles ils ne seraient pas en ordre pour leur âge. Cette vaccination pourra se faire au cours de l'année scolaire, mais seulement **avec l'accord parental**.

LES VACCINS PROPOSÉES PROTÈGENT CONTRE LES MALADIES SUIVANTES :

Vaccination RRO: protège contre la Rougeole, la Rubéole et les Oreillons.

Vaccination Tétravalente: protège contre la Poliomyélite, la Diphtérie, le Tétanos et la Coqueluche.

Vaccination contre la Méningite C

LA VACCINATION :

Votre enfant recevra la/les injection(s) dans le haut du bras ou dans la cuisse.

RÉACTIONS APRÈS LA VACCINATION :

Certains effets indésirables sont possibles après une vaccination. Ils sont généralement sans gravité et ne durent que quelques jours: rougeur, légère douleur à l'endroit où l'injection du vaccin est faite, fièvre de courte durée.

Pour le vaccin contre la Rougeole, la Rubéole et les Oreillons spécifiquement, environ 5 à 12 jours après, d'autres réactions sans gravité peuvent apparaître: fièvre, mal à la tête, mal aux articulations, réaction de la peau (petits boutons rouges).

Prenez contact avec votre médecin traitant si les effets indésirables durent plus longtemps ou ne s'améliorent pas.

QUI PEUT VACCINER ?

L'équipe de médecine scolaire peut vacciner gratuitement votre enfant.

Votre médecin traitant peut également vacciner. Le vaccin est gratuit, mais uniquement s'il est commandé par votre médecin. Vous ne devez donc pas l'acheter en pharmacie. Contactez votre médecin pour plus d'information.

AUTORISATION DE VACCINATION

Merci de nous renseigner votre choix à la page suivante.

Pour plus d'informations sur la vaccination : www.vaccination-info.be



La participation de l'enfant au programme de vaccination engendre un traitement de données à caractère personnel pour lequel l'ONE est responsable de traitement.

Le traitement de données est obligatoire, en vue de documenter les actes médicaux réalisés auprès du public bénéficiaire (loi du 28/08/2002 relative aux droits du patient).

Afin d'assurer le suivi des vaccinations, si votre enfant est inscrit à un des réseaux de santé belge, les données récoltées dans le cadre des vaccinations pourront être communiquées à des professionnels des soins de santé qui ont un lien thérapeutique avec le patient (pédiatres, médecins généralistes, consultations d'urgence, services de promotion de la santé à l'école). Les données seront conservées dans le dossier médical de votre enfant durant 30 ans.

Les données sont également anonymisées (cela signifie que votre enfant ne peut absolument plus être identifié) en vue de leur traitement ultérieur à des fins d'épidémiologie et de statistique. Ce traitement permet notamment d'évaluer la qualité et l'efficacité du programme de vaccination en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Vous disposez (sans frais), notamment, d'un droit d'accès et de correction aux données concernant votre enfant. Pour découvrir l'ensemble des droits dont vous disposez consulter la page : <https://www.one.be/one-cookies>.

Pour exercer ces droits, veuillez-vous adresser à l'Office de la Naissance et de l'Enfance (responsable du traitement) à l'adresse suivante : DPO, Chaussée de Charleroi 95, 1060 Bruxelles ou vous rendre sur la page : <https://www.one.be/public/contact/vie-privée>.

► **AUTORISATION À COMPLÉTER**

